

The greener energy is
the one that we do not
use



L'ECOPARTNER

Energy efficiency in Europe / France
Lightning up Africa

ESEF 2019
ECOWAS SUSTAINABLE ENERGY FORUM

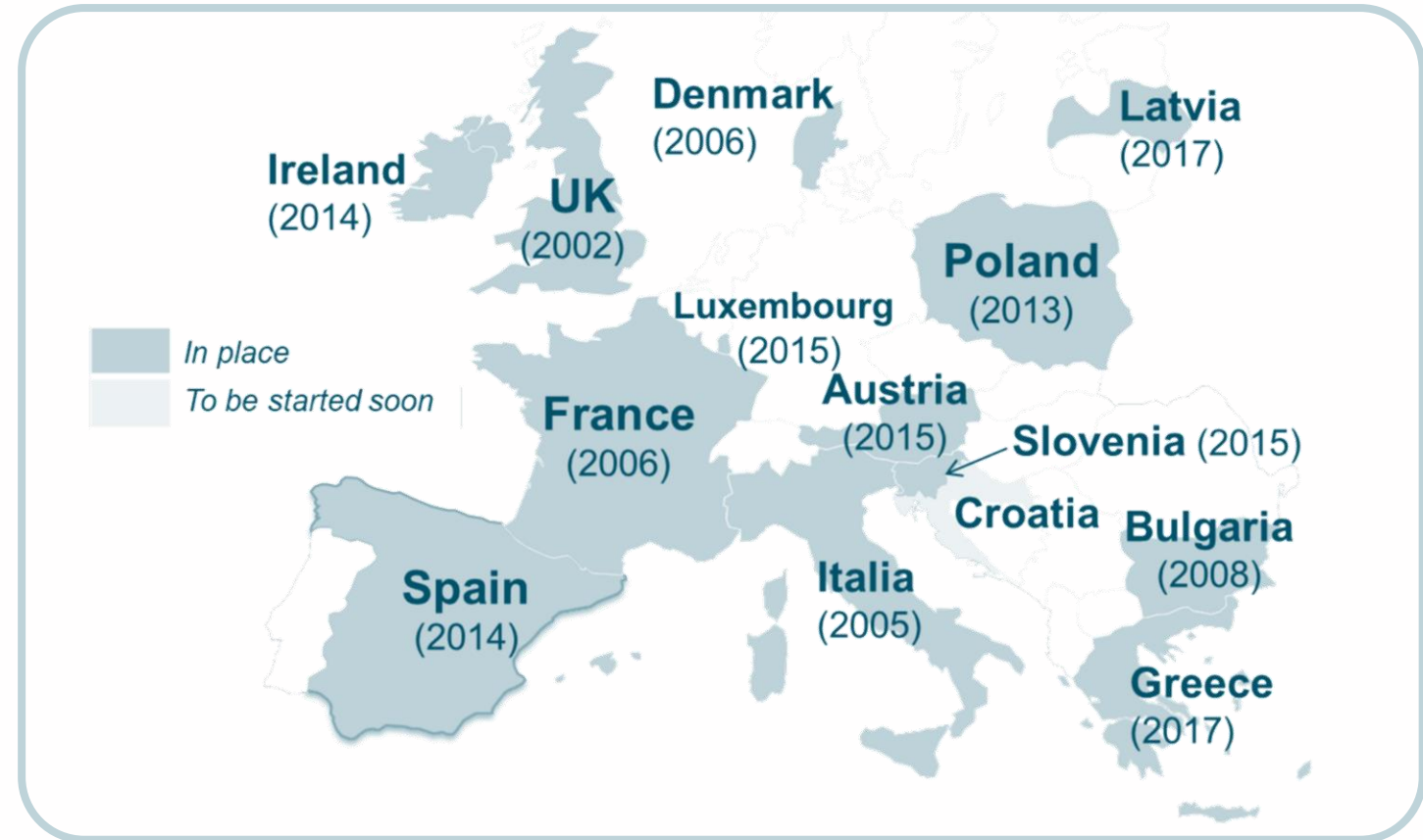


How it works in Europe?

European Directive 2012 → **20% energy efficiency**

An **obligation** of results

Energy efficiency obligation schemes → **white certificates**



How it works in France?



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° BAR-EQ-111

Lampe à LED de classe A+

1. Secteur d'application

Bâtiments résidentiels neufs ou existants en France métropolitaine et en France d'outre-Mer.

2. Dénomination

Utilisation d'une lampe à diodes électroluminescentes (LED) de classe A+.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Les lampes à LED sont au minimum de classe énergétique « A+ » et d'une durée de vie d'au moins 15 000 heures.

Le bénéficiaire est la personne morale distribuant l'équipement à l'utilisateur final, sauf s'il s'agit d'un commerce de gros consistant à acheter, entreposer et vendre cet équipement à des détaillants, des grossistes, des intermédiaires, des utilisateurs professionnels ou des collectivités. La distribution est réalisée à titre payant (vente) ou à titre gratuit (don).

Le professionnel mettant en œuvre l'opération est la personne morale distribuant (vente ou don) l'équipement à l'utilisateur final.

Dans le cas où le distributeur est un commerce de gros consistant à acheter, entreposer et vendre cet équipement à des détaillants, des grossistes, des intermédiaires, des utilisateurs professionnels ou des collectivités, le bénéficiaire est celui défini par l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur.

La preuve de réalisation de l'opération mentionne l'acquisition de lampes à LED par le bénéficiaire. Ce document mentionne le nombre, la classe énergétique et la durée de vie des lampes acquises.

A défaut, elle mentionne l'acquisition d'un nombre donné d'équipements identifiés par leur marque et référence, et elle est complétée par un document issu du fabricant indiquant que les équipements de marque et référence acquis sont des lampes à LED. Ce document précise la classe énergétique et la durée de vie des lampes.

Lorsque le bénéficiaire est la personne morale distribuant l'équipement à l'utilisateur final :

- la preuve du rôle actif et incitatif du demandeur détaille les modalités de transmission de la contribution du demandeur des CEE jusqu'à l'utilisateur final de la lampe. Ce dernier est notamment informé de la contribution du demandeur, identifié via sa raison sociale, et du fait que le demandeur est à l'origine de la contribution dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie ;
- la date d'engagement de l'opération correspond à la date de distribution de la première lampe et la date d'achèvement de l'opération correspond à la date de distribution de la dernière lampe. Le délai entre ces deux dates ne peut dépasser 6 mois.



- la preuve de réalisation de l'opération peut être établie au nom d'un tiers ; elle est dans ce cas complétée par un document daté et signé par le tiers et le bénéficiaire attestant de la transmission à titre gratuit du tiers au bénéficiaire des équipements cités par la preuve de réalisation de l'opération.

- la preuve de réalisation de l'opération est complétée par un état récapitulatif des lampes distribuées, daté et signé par le bénéficiaire, indiquant le nombre de lampes distribuées avec leur marque et référence, les lieux de distribution (nom du site, numéro de SIRET de l'établissement, adresse) et les périodes de distribution (maximum 6 mois). Les périodes de distribution doivent être comprises entre la date d'engagement et la date d'achèvement de l'opération

4. Durée de vie conventionnelle

18 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant en kWh cumac par lampe à LED		Nombre de lampes à LED
520	X	N

GEO PLC position

Government
(regulation)



Energy suppliers
(Obligated parties)



Craftsmen







Final consumers

Our activity field

- Households
- Industry
- Tertiary
- Agro-alimentary
- Transport



-  Led bulbs
-  Roof insulation
-  Biomass boiler
-  Floor insulation

Thomas Watt LIGHTING PRO



2016 → Our first **free** offer



40 millions led bulbs distributed



4 millions households equipped

AMPOULES LED
GRATUITES*

*Sous conditions de ressources

MESAMPOULES
GRATUITES.FR

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE

How was it for free ?



2€ financial **incentive** private financed



5€ instead of 7€ in retail



Free led bulbs

MESAMPOULES GRATUITES.FR

COMMANDEZ COMMENT ÇA MARCHE ? FICHES TECHNIQUES ON PARLE DE NOUS

10 ampoules LED GRATUITES
Choisissez vos ampoules !

Grâce à la Loi Transition énergétique
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Plus que quelques jours pour en profiter !
0 €00 au lieu de 102€
J'EN PROFITE >
Sous conditions de ressources

Numéro gratuit 0 800 11 19 15 de 09h00 à 18h00

E 27 B 22 E 14 GU 10

What about Africa ?

A true success in **France**

We **believe** in this program for **Africa**

Financed by **governments** to tackle energy subsidies

Already **available** in Mali, Burkina Faso and Rwanda





Cap
E27



Cap
B22



Cap
E14



Cap
GU10

1 million led bulbs replaced

Led bulb power = 9 Watts

Energy cost = 0,14\$/Kwh

Usage = 4h/day

Lifetime = 15 000 hours



↓
ROI = 29 days

As we see in French islands → energy efficiency with warm climate



Relamping in tertiary and industry sector

Heating systems replacement

Smart **Air conditioning** systems





Head of Africa, GEO PLC
Jean Baptiste Fontes
jbfontes@geopl.com
+33 6 37 01 08 79